

## PROGRAMME

### Identifiants :

Commune de Saint Jory  
Place de la République  
31790 SAINT JORY

Tel : 05.62.22.91.91 Fax : 05.67.07.17.53

Mail : [mairie@saint-jory.fr](mailto:mairie@saint-jory.fr)

### Objet de la consultation :

**Mission de Maîtrise d'œuvre pour la  
construction de vestiaires sportifs**

-

**Procédure adaptée**

Date limite de réception des offres :  
**Le 20 septembre 2019 avant 12h00**

Le présent document est un programme, base pour la consultation d'un maître d'œuvre pour la construction de vestiaires dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau terrain de rugby.

Ce programme comprend la description des attentes de la maîtrise d'ouvrage.

## **1 – Présentation et objectifs du projet :**

La commune de Saint Jory, située au Nord de Toulouse compte près de 6 000 habitants. Avec une croissance assez importante dans les prochaines années, la commune va aménager un 3<sup>ème</sup> terrain de sport pour notamment la pratique du Rugby. Ce nouvel équipement a donc besoin de vestiaires.

## **2 – Programme :**

Le programme envisagé pour cet équipement est le suivant :

L'aménagement :

- **Construction de vestiaires Rugby catégorie C**
  - ⇒ 2 Vestiaires Joueurs (env 80m<sup>2</sup>)
  - ⇒ 2 salles de douches Joueurs (env 40m<sup>2</sup>)
  - ⇒ 2 Vestiaires/ douches Arbitres (env 20m<sup>2</sup>)
  - ⇒ 1 local Infirmerie
  - ⇒ Sanitaires (env 7m<sup>2</sup>)
  - ⇒ Local technique
  - ⇒ Local « Ménage »

La commune a prévu ce bâtiment au nord de la parcelle.

L'assainissement collectif n'étant pas présent dans ce secteur, les vestiaires seront raccordés à un système d'assainissement autonome.

## **3 – Abords du projet :**

Le projet se trouve à proximité du cimetière de l'Hers

## **4 – Matériaux, énergies et environnement :**

Le choix, de l'ossature et des matériaux apparents du bâtiment, sera fait en fonction des critères économiques, techniques (résistance, isolation, entretien...) et esthétiques.

Concernant le critère esthétique, cette construction devra s'intégrer à l'architecture des bâtiments alentours notamment le bâtiment classé situé à l'ouest de l'école.

Une validation de l'architecte des bâtiments de France sera nécessaire.

Les matériaux utilisés permettront dans la mesure du possible de dissuader les auteurs d'actes de vandalisme.

Le chauffage et la ventilation devront permettre une exploitation économique et respectueuse de l'environnement.

Le traitement acoustique devra être adapté aux différentes utilisations  
De façon générale le bâtiment devra être conforme à la RT en cours au moment du dépôt du permis de construire.

### **5 – Accès aux structures :**

L'ensemble du projet répondra aux normes, arrêtés et règles d'accessibilité en vigueur.

### **6 – Localisation :**

Le projet devra prendre en compte les dessertes sur le domaine public existantes.

### **7 – Estimation globale :**

L'enveloppe prévisionnelle affectée à ces travaux est estimée à **370 000 euros HT**.

### **8 – Processus décisionnel :**

Le Maître d'œuvre sera associé au groupe de travail chargé de piloter le dossier. Il établira les relevés des conclusions de ces réunions.

### **9 – Participation et concertation:**

Le Maître d'œuvre devra, dans le cadre de la présente opération, participer à des réunions de travail et de validation, notamment avec les Services Techniques de la commune.

### **10 – Calendrier prévisionnel :**

Les études seront à mener à partir du mois d'octobre 2019, pour une livraison en septembre 2020.

### **11 – Documents fournis :**

- Plan de situation
- Plan de la zone à privilégier pour la construction

Fait à Saint Jory  
Le 28 août 2019

Le Maire,  
Thierry Fourcassier



